

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le vingt-six septembre 2024.

**DECIDE
A L'UNANIMITE**

Approbation du procès-verbal du 20 juin 2024

- D'APPROUVER le procès-verbal du 20 juin 2024.

Marché opération de relamping par LED

- D'AUTORISER M. le Maire à lancer la consultation correspondante ;
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder à toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- DE SOLLICITER l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la commande avec la société mieux-disante.

Création d'une Commission de délégation de service public – Centre Équestre

- DE PROCÉDER à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- DE DÉSIGNER :

Titulaires	Suppléants
EHRHARDT Vincent	CARRÉ Dominique
FRASCHINI Patrick	CHAMPION Sophie
BERTOLOTTI Michael	ROGER Dominique
SAUVAGE Cathy	GUILBERT Mathieu
BELKACEM Smail	BALLAND Eric

Adhésion à l'assurance statutaire

- D'ACCEPTER la proposition du Centre de Gestion pour la mise en œuvre un marché public d'assurances garantissant les risques financiers encourus par les collectivités à l'égard de leurs personnels.

PREND ACTE

Démission d'une Conseillère Municipale

Le Conseil Municipal est informé de la décision de Madame KOWALCZYK Maryline de se démettre de son mandat de Conseillère Municipale.

Le suivant sur la liste « Osez Guénange », Monsieur RIAH Rachid est installé officiellement dans la fonction de Conseiller Municipal.

DECIDE

A 24 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

Modification composition commissions municipales, associations

- **DE POURVOIR** au remplacement de Madame KOWALCZYK Maryline au sein des Commissions et Associations dans lesquelles elle siégeait :

- Par Monsieur RIAH Rachid :
 - Au sein de la Commission Culture / Communication
 - Au sein de la Commission Sécurité / Accessibilité
- Par Madame CHAMPION Sophie, en qualité de suppléant :
 - Au sein du Comité Social Territorial Local (CST)
- Par Madame SAUVAGE Cathy :
 - Au sein du SMiTU

DECIDE

A 27 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Acquisition amiable de parcelles « Sur le Brul » - Constitution de réserves foncières pour le projet de déchèterie intercommunale

- **D'ACQUÉRIR** les parcelles cadastrées section 22 N°171 d'une contenance de 6a84ca et N°173 d'une contenance de 7a00ca, soit une superficie totale de 13a84ca au prix de 700€,
- **DE CONFIER** cette transaction foncière à Maître Justine GERARD COSTELLA, Notaire à Jarny,
- **DE PRENDRE** en charge les frais d'acte, droits et honoraires du Notaire,
- **DE REQUÉRIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du code Général des Impôts,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à régler les détails de l'opération et à signer tous actes ou documents y afférents, dont les éventuelles indemnités d'éviction dues selon la situation locative des parcelles.

Lancement de la procédure d'une déclaration d'utilité publique simplifiée en vue de constituer de la réserve foncière

- **D'APPROUVER** le projet et le dossier DUP joints en annexes à la présente délibération comportant en application des dispositions de l'article R112-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :
 - 1° *Une notice explicative ;*
 - 2° *Le plan de situation ;*
 - 3° *Le périmètre délimitant les immeubles à exproprier ;*
 - 4° *L'estimation sommaire du coût des acquisitions à réaliser.*
- **DE SOLLICITER** auprès de Monsieur le Préfet de la Moselle l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- **DE SOLLICITER** auprès de Monsieur le Préfet de la Moselle, l'ouverture d'une enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire,
- **D'INFORMER** Monsieur le Préfet de la Moselle que la Déclaration d'Utilité Publique devra être établie au bénéfice de la Commune de Guénange,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires, et à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette Déclaration d'Utilité Publique.

Le Maire,
Pierre TACCONI

